



J'amaï eu de connection cher le neuf

Par **haas**, le **12/12/2007** à **12:50**

Bonjour,
nous avons acctuellement un énorme soucis avec l'opérateur du neuf ,en date du 05/01/2007 nous avons souscrit un abonnement cher interntity ils nous ont proposés le neuf en dégroupage totale sur notre commune avec téléphone en illimité j'ai bien réceptionné dans les délais la neuf box qui a été installé le 20/01/2007 et a ce jour aucune connection et aucun moyen de communication puisque notre téléphone avait été coupé par leur service a plusieurs reprise un technisien m'a contacté pour effectuer des manipulation par téléphone rien de plus j'ai donc fait un courrier en recommander avec accusé de réception qui est resté sans réponse de leurs pars j'ai renvoyer a mes frais la neuf box et a ce jours je reçois des factures a payer ou on veut nous mettre en demeure pourrier-vous nous dire ce que nous devons faire
trés soucieux
Cordialement

Par **Jurigaby**, le **12/12/2007** à **13:17**

Bonjour.

Prenez les devant et assigner les en justice en résiliation du contrat pour inexécution de leur engagement contractuel.

Vérifier sur le contrat le lieu de conclusion du contrat pour savoir si le tribunal compétent peut être celui de chez vous.

Par **haas**, le **12/12/2007** à **13:26**

En réponse a votre demade rien n'est mentionné sur le contrat
a plusieurs reprise ils ont essayés de prélever sur mon compte j'ai pris mes devant et fait
opposition sur mon compte pour une duré de 1 ans donc jusqu'au 01/01/2008 que dois-je
faire?

je reste a votre disposition

Cordialement